

FAITS SAILLANTS 2005

Highlights – 2005



Augmentation du prix du lait

Le 1^{er} février 2005, une hausse de 5 ¢ le litre de lait standard est entrée en vigueur pour les classes de lait de transformation – à l'exclusion des classes spéciales – et, à la suite d'une entente avec les transformateurs, également pour les classes de lait de consommation.

Le 15 décembre 2005, la Commission canadienne du lait (CCL) a annoncé une hausse du prix cible de 1,79 ¢ le litre pour le 1^{er} février 2006. Cette augmentation couvre à peine l'inflation et n'accorde aucune somme pour les dommages subis par les producteurs lors de la crise de l'encéphalopathie spongiforme bovine en 2005. Rappelons que la CCL s'était engagée en 2002 à ce que, au 1^{er} février 2006, 50 % des producteurs canadiens couvrent leur coût de production avec le prix fixé, objectif qui ne sera pas atteint avec la hausse annoncée.

Conventions de mise en marché du lait

La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) a homologué à l'automne 2005 les Conventions de mise en marché du lait, conformément à l'entente de principe de l'été 2004. Un litige persistait toutefois sur les règles d'allocation du lait pour les classes 3a2, 3b2, 4a et 4b regroupées et sur l'approvisionnement en lait des usines durant les fêtes. Dans ce dernier cas, la RMAAQ a rendu une décision arbitrale le 22 décembre 2005 qui confirmait, pour l'essentiel, les règles de l'année précédente.

Quota de mise en marché des provinces

Malgré des besoins canadiens en croissance durant les trois premiers mois de 2005 et l'atteinte du seuil de déclenchement, le Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait a choisi de ne pas ajuster à la hausse le quota de mise en marché des provinces compte tenu de prévisions de baisses futures. Ces prévisions se sont avérées à compter du mois de juin et pour le reste de l'année.

Droit de produire des producteurs

Aucune modification n'a été apportée au droit de produire des producteurs en 2005. Cependant, le conseil d'administration de la Fédération des producteurs de lait du Québec (FPLQ) décidait, en décembre 2005, de réduire de 1 % le quota non négociable des producteurs le 1^{er} février 2006. Cet ajustement tenait compte de la baisse du quota canadien le 1^{er} décembre 2005 et d'une baisse anticipée des besoins canadiens jusqu'en juillet 2006. Il s'agit du premier ajustement du droit de produire des producteurs à survenir depuis le 1^{er} août 2004.

Deux journées supplémentaires de production ont été allouées aux producteurs pour chacun des mois d'août, de septembre, d'octobre et de novembre 2005. Cette mesure encourage la production automnale, généralement plus faible, et assure le respect du taux d'utilisation requis de 97 % du quota provincial pour les six premiers mois de l'année laitière.

Surplus structurel de solides non gras : responsabilisation individuelle

Le ratio mensuel maximal solides non gras/gras pour les producteurs est passé de 2,36 à 2,33 en août 2005 et le ratio cible de la province, de 2,28 en 2004-2005 à 2,26 en 2005-2006. Le Québec a respecté son ratio cible pour l'année laitière 2004-2005.



Une marche de solidarité dans les rues de Montréal, le 23 octobre, a réuni plus de 1000 personnes appuyant la gestion de l'offre.

A solidarity march in the streets of Montreal, on October 23, brought together more than 1,000 people supporting supply management.

Coalition GO5

La FPLQ a continué de travailler en 2005 avec ses partenaires de l'Union des producteurs agricoles (UPA) et des autres groupes sous gestion de l'offre en vue d'accroître les appuis à la gestion de l'offre. Le 23 octobre 2005, à l'invitation de la coalition GO5, une marche et un rassemblement de solidarité ont réuni à Montréal plus de 1000 personnes provenant des différentes régions du Québec et de différents milieux socio-économiques. Réclamant que le gouvernement fédéral défende la gestion de l'offre à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), ils ont aussi interpellé le premier ministre d'alors, Paul Martin, afin qu'il fasse reconnaître, dans les ententes de commerce international, le droit des États à la souveraineté alimentaire.

Dans une vidéo préparée pour cette occasion, plusieurs personnalités témoignent leur appui à la gestion de l'offre et font part de leurs inquiétudes face à la mondialisation de l'agriculture «à la manière de l'OMC». Une campagne de recrutement a fait passer le nombre de membres de la coalition d'environ 20 000 à quelque 30 000 en cours d'année.

Négociations de l'OMC

Les 150 pays membres de l'OMC n'ont pas réussi à s'entendre en 2005 sur les modalités d'application de l'entente-cadre sur l'agriculture adoptée en août 2004.

À la veille de la conférence ministérielle de Hong Kong, en décembre 2005, les assemblées parlementaires du Québec, du Manitoba, de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard adoptaient une motion demandant au gouvernement canadien d'appuyer et de défendre la gestion de l'offre aux présentes négociations de l'OMC. Le 22 novembre, à l'avant-veille du déclenchement des élections fédérales, la Chambre des communes adoptait aussi une motion,

INCREASE IN MILK PRICES

On February 1, 2005, the price for the industrial milk classes, except the Special Classes, rose by 5¢ per litre of milk of standard composition. The fluid milk classes also increased by this amount, following an agreement with the processors.

On December 15, 2005, the Canadian Dairy Commission (CDC) announced a target price increase of 1.79 ¢ per litre effective February 1, 2006. This raise barely covers inflation and includes no compensation for losses related to the Bovine Spongiform Encephalopathy crisis in 2005. It will be recalled that the CDC made a commitment in 2002 to grant a high enough price increase to cover the production cost of 50% of Canadian dairy farmers by February 1, 2006. This goal will not be met with the increase announced.

MILK MARKETING AGREEMENTS

In fall 2005, the Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) ratified the Milk Marketing Agreements, in accordance with the agreement in principle reached in summer 2004. A dispute persisted, however, on the rules for allocating milk for Classes 3a2, 3b2, 4a and 4b consolidated and on milk supplies to plants during the Christmas period. In the latter case, the RMAAQ rendered an arbitration decision on December 22, 2005 which, essentially, confirmed the rules that prevailed the previous year.

PROVINCIAL MARKET SHARING QUOTA

Although Canadian requirements were on the rise during the first quarter of 2005 and the trigger level was reached, the Canadian Milk Supply Management Committee decided not to increase the provinces' market sharing quota in view of a predicted decline in demand. The predicted decline began in June and persisted for the rest of the year.

PRODUCERS' PRODUCTION ENTITLEMENT

No change was made to producers' production entitlement in 2005. However, in December 2005, the Board of Directors of the Fédération des producteurs de lait du Québec (FPLQ) decided to reduce producers' non-tradable quota by 1% on February 1, 2006. This adjustment reflected the reduction of the Canadian quota on December 1, 2005 and the anticipated decline in Canadian requirements until July 2006. This was the first adjustment to the producers' production entitlement since August 1, 2004.

Two additional production days were allotted to producers for each of the months of August, September, October and November 2005. This measure encourages production in the fall, when it is usually lower, and ensures that the required utilization rate of 97% of the provincial quota is met for the first half of the dairy year.



Des frontières symboliques faites de poches de poudre de lait écrémé ont été érigées au printemps 2005.

Symbolic borders made from bags of skim milk powder were erected in spring 2005.

à l'unanimité, demandant que les secteurs canadiens sous gestion de l'offre ne soient soumis à aucune réduction des tarifs douaniers ni à aucun accès supplémentaire à leurs marchés.

Importations d'ingrédients laitiers

Le problème occasionné par les importations d'ingrédients laitiers non soumis aux contingents tarifaires a mobilisé les producteurs en 2005. Provenant majoritairement de pays européens qui subventionnent leur agriculture et leurs exportateurs, ces ingrédients (concentrés de protéines laitières, mélanges d'huiles de beurre sucrées) prennent la place du lait produit ici dans la fabrication de produits laitiers.

La FPLQ a mis en œuvre divers moyens de pression pour sensibiliser à la fois les consommateurs et les gouvernements à la gravité de la situation. Des frontières symboliques faites de poches de poudre de lait écrémé (PLÉ) ont été érigées en avril et en mai à Montréal, à Québec, en région et à Ottawa. Chaque député québécois à Ottawa a aussi reçu une poche de PLÉ. La FPLQ a obtenu l'appui du ministre québécois de l'Agriculture, Yvon Vallières, qui a demandé que le gouvernement canadien intervienne rapidement dans ce dossier qui menace le système de gestion de l'offre. Ces actions ont conduit le ministre fédéral de l'Agriculture de l'époque, Andy Mitchell, à proposer une série de mesures pour corriger la situation, mais qui n'ont pu être menées à terme en raison de la chute du gouvernement en novembre.

Couleur de la margarine

Dans une décision rendue sans délibéré le 17 mars 2005, la Cour suprême du Canada a débouté la multinationale Unilever qui souhaitait faire invalider la réglementation québécoise sur la coloration de la margarine. La Cour confirme la légitimité de la réglementation québécoise et juge que les accords et traités commerciaux ne limitent pas le droit de l'État fédéral et des provinces de légiférer pour encadrer les pratiques commerciales, contrairement aux prétentions de la multinationale.

Par ailleurs, un groupe spécial créé dans le cadre du processus de règlement des différends entre les provinces en vertu de l'Accord sur le commerce intérieur a tranché, en juin 2005, en faveur de l'Alberta. Le groupe conclut que le Règlement sur les succédanés de produits laitiers du Québec constitue une entrave au commerce interprovincial.

Programme de dons de lait et de produits laitiers

Le 26 octobre 2005, Moisson Montréal soulignait publiquement le don du millionième litre de lait en présence de représentants de tous les partenaires impliqués dans le Programme de dons de lait et de produits laitiers de l'industrie laitière québécoise. Près de 400 000 litres de lait ont été engagés par 231 producteurs pour l'année 2005 et ont été transportés et transformés gratuitement au cours de l'année. Cela a permis à l'Association québécoise des banques alimentaires et des Moissons de distribuer du lait et des produits laitiers aux plus démunis par l'entremise de 18 centres de distribution répartis dans tout le Québec. Ce programme en était, en 2005, à sa troisième année d'existence.



Moisson Montréal a souligné, le 26 octobre, le don du millionième litre de lait.

Moisson Montréal publicly announced the one millionth litre of milk donated on October 26.

STRUCTURAL SURPLUS OF SOLIDS NON-FAT: INDIVIDUAL ACCOUNTABILITY

Producers' maximum monthly solids non-fat/butterfat ratio was changed from 2.36 to 2.33 in August 2005 and the province's target ratio, from 2.28 in 2004-2005 to 2.26 in 2005-2006. Quebec met its target ratio for the 2004-2005 dairy year.

G05 COALITION

In 2005, the FPLQ continued to work with its Union des producteurs agricoles partners and other supply management groups to increase support for supply management. On October 23, 2005, on the invitation of the G05 Coalition, a solidarity march and rally brought together more than 1,000 people from various regions of Quebec and from various socio-economic backgrounds. Calling for the federal government to forcefully argue the case for supply management at the World Trade Organization (WTO), they requested that then Prime Minister Paul Martin see that international trade agreements recognize the right of all countries to ensure their food sovereignty.

In a video prepared for the occasion, several public figures expressed support for supply management and voiced concern about a "WTO-type" globalization of agriculture. A membership campaign increased the number of members from 20,000 to around 30,000 during the year.

WTO NEGOTIATIONS

The WTO's 150 member countries did not reach agreement in 2005 on the details for applying the agricultural framework agreement adopted in August 2004.

In the lead-up to the Hong Kong Ministerial Conference in December 2005, the Quebec National Assembly and the Legislative Assemblies of Manitoba, Ontario, New Brunswick and Prince Edward Island each passed a motion calling on the Government of Canada to support and to forcefully argue the case for supply management at the current WTO negotiations. On November 22, a few days before a federal election was called, the House of Commons passed a unanimous motion asking that Canada's supply managed sectors not be subject to any reduction in custom tariffs or any further access to their markets.

IMPORTS OF MILK INGREDIENTS

The problem caused by imports of milk ingredients not subject to quota tariffs mobilized producers in 2005. Originating mainly from European countries that subsidize their agriculture and their exporters, such ingredients (milk protein concentrates, butteroil-sugar blends) displace home-produced milk in the manufacture of dairy products.

The FPLQ implemented various pressure tactics to raise the awareness of both consumers and governments to the seriousness of the situation. Symbolic borders made from bags of skim milk powder (SMP) were erected in April and May in Montreal, Quebec City, in the regions, and in Ottawa. Each Quebec Member of Parliament in Ottawa received a bag of SMP. The FPLQ obtained the support of Quebec Agriculture Minister, Yvon Vallières, who called on the Canadian government to take quick action on this issue, which is threatening the survival of the supply management system. The initiatives prompted then Federal Agriculture Minister Andy Mitchell to propose a series of measures to correct the situation. However, these measures could not be implemented because of the defeat of the Liberal government in November.

MARGARINE COLOURING

In a decision handed down from the bench on March 17, 2005, the Supreme Court of Canada dismissed the appeal presented by multinational Unilever, which was seeking to invalidate Quebec's regulations on margarine colouring. The Court confirmed the validity of Quebec's regulations and ruled that the trade accords and treaties do not limit the right of the federal government and the provinces to pass legislation in order to manage trade practices, contrary to what Unilever was arguing.

In another area, a Dispute Settlement Panel established under the dispute resolution process of the Agreement on Internal Trade handed down a ruling in June in favour of Alberta. The Panel ruled that Quebec's regulations on dairy product substitutes were an impediment to interprovincial trade.

MILK AND DAIRY PRODUCT DONATION PROGRAM

On October 26, 2005, in the presence of representatives of all partners involved in the Quebec Dairy Industry's Milk and Dairy Products Donation Program, Moisson Montréal publicly announced the one millionth litre of milk donated under this program. A quantity of nearly 400,000 litres of milk was committed by 231 producers for the 2005 dairy year and was transported and processed for free during the year. This enabled the Association québécoise des banques alimentaires et des Moissons to distribute milk and dairy products to the most disadvantaged through 18 distribution centres across Quebec. The program marked its third year of operation in 2005.